

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 5 octobre 2023

Date d'affichage 5 octobre 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

Présents : 22

Excusés : 7 dont 7 procurations

Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231011-DEL_23_10_11_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023



L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le ONZE OCTOBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel BOIS, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Lionel COURTEMANCHE.

Excusés :

M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Didier REVEAU),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Eric PAPILLON),
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Françoise PELLODI),
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Gérard GUESNE),
Mme Edith ALIX	(Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL),
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AUX SCOUTS UNITAIRES DE FRANCE POUR SERVICE RENDU

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que depuis l'instauration des Jeudis de l'Eté, le 1er jeudi de juillet dénommé « Festy Family » est consacré aux structures gonflables installées sur la pelouse de la salle Athéna.

Considérant que cette animation est dédiée aux enfants et, avec une nouveauté cette année, aux personnes handicapées du centre Lesiour-Soulbieu.

Considérant que pour assurer la sécurité des participants, il est nécessaire d'avoir du personnel d'encadrement, de gardiennage et de surveillance des structures. La collectivité a fait appel aux Scouts Unitaires de France pour assurer cette mission ; mission qu'ils ont acceptée. Aussi pour les dédommager du service accompli, une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € peut être octroyée.

Après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** aux Scouts Unitaires de France une subvention exceptionnelle de 150 € au titre de leur assistance lors du « Festy Family » de l'été de l'année 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, relatif à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Christiane VAN RYSSEL

Pour copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU